



Commission des Compétitions

Procès-verbal n°6 du mardi 25 septembre 2018 - Saison 2018/2019

Le présent PV sera publié sur le site Internet du District

Président de séance : M. Michel MARCILLY

Présents : Mrs Michel BECARD, Dylan PINAULT, Patrick VEBER,

Assiste : M. Jean-Louis MAZZEO

Excusé : M Philippe REYMOND, Jean-Michel TAVERNE, Diego GARCIA, Marc GONDOUIN.

Absent :

La commission adopte le PV n° 5 du mardi 11 septembre 2018 - saison 2018/2019

INTEGRATION D'UNE EQUIPE EN CHAMPIONNAT U 17 DISTRICT (ALLER/RETOUR) :

Demande d'intégration par convention du groupement CRENEY/ASVPO/AGT en date du 21 septembre 2018 au profit d'une équipe U17 en championnat U17 district au motif d'un effectif suffisant réalisé dans le groupement après les délais d'engagement prescrits.

Après étude, la Commission des Compétitions du District Aube décide l'intégration en championnat U17 district de l'équipe du groupement CRENEY/ASVPO/AGT. **Ce championnat ne générant aucune accession et rétrogradation à l'issu de la saison.** Cette équipe intégrera la compétition sur la journée du samedi 6 octobre 2018 (rencontre : CRENEY/ASVPO/AGT 1 – MONTIER/EST AUBOIS 2). Les 4 journées précédentes (08/09-15/09-22/09-29-09) pour l'équipe de CRENEY/ASVPO/AGT et ses adversaires (E.S.N.A - OURCE/RICEYS - FC MORGENDOIS - MARIGNY/ASOFA) seront reprogrammées à des dates MR.

Journée du 15 et 16 septembre 2018.

50858.1 – U 15 A – FOOT SEINE 1 / ETOILE CHAPELAINE 1

Absence constatée de l'équipe de l'ETOILE CHAPELAINE 1, 15 minutes après l'heure prévue pour le début de la rencontre.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de l'ETOILE CHAPELAINE 1 pour en attribuer le gain à l'équipe de FOOT SEINE 1 et ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

FOOT SEINE 1: 3 buts 3 points / ETOILE CHAPELAINE 1: 0 but (- 1 point)

PORTE au débit de l'ETOILE CHAPELAINE 1 pour premier FORFAIT : 23,00 €

50903.1 – U 15 B – US DIENVILLOISE 1 / MONTIER EST AUBOIS 2

Absence constatée de l'équipe de MONTIER EST AUBOIS 2, 15 minutes après l'heure prévue pour le début de la rencontre.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de MONTIER EST AUBOIS 2 pour en attribuer le gain à l'équipe de l'US DIENVILLOISE 1 et ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

US DIENVILLOISE 1: 3 buts 3 points / MONTIER EST AUBOIS 2: 0 but (- 1 point)

PORTE au débit de MONTIER EST AUBOIS 2 pour premier FORFAIT : 23,00 €

50905.1 – U 15 B – ESGT 1 / TROYES MUNICIPAUX 2.

Absence déclarée par courriel en date du 14 septembre 2018 de l'équipe de l'ESGT 1,

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de l'ESGT 1 pour en attribuer le gain à l'équipe de TROYES MUNICIPAUX 2 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

ESGT 1: 0 but (- 1 point) / TROYES MUNICIPAUX 2: 3 buts 3 points

PORTE au débit de l'ESGT 1 pour premier FORFAIT : 23,00€

Journée du 22 et 23 septembre 2018.

50088.1 – D2 A – SC DE SAVIERES 1 / ST AUBINOISE AJ 1

Absence constatée de l'équipe de ST AUBINOISE AJ 1, 15 minutes après l'heure prévue pour le début de la rencontre.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de ST AUBINOISE AJ 1 pour en attribuer le gain à l'équipe de SC DE SAVIERES 1 et ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

SC DE SAVIERES 1: 3 buts 3 points / ST AUBINOISE AJ 1: 0 but (- 1 point)

PORTE au débit de ST AUBINOISE AJ 1 pour premier FORFAIT : 23,00 €

50153.2 – D2 B – US DIENVILLOISE 1 / CH SARRAIL AS 1

Match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu, l'équipe du CH SARRAIL AS 1 ne regagnant pas le terrain à l'issue de la mi-temps suite à une altercation entre les joueurs dans le vestiaire. Score à l'arrêt de la rencontre 7 à 0 en faveur de l'US DIENVILLOISE 1,

La commission,

Vu la feuille de match et son annexe,

Jugeant sur le fond,

Donne match perdu par pénalité à CH SARRAIL AS 1 pour en attribuer le gain au club de l'US DIENVILLOISE 1 et enregistre pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

US DIENVILLOISE 1: 7 buts 3 points / CH SARRAIL AS 1 : 0 but (-1 point).

PORTE au débit de CH SARRAIL AS 1 pour abandon de terrain : 35,00 €

50313.1 – D3 B – CH MALGACHE 2 / STADE BRIENNOIS 2.

Absence déclarée par courriel en date du 21 septembre 2018 de l'équipe du STADE BRIENNOIS 2,

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe du STADE BRIENNOIS 2 pour en attribuer le gain à l'équipe du CH MALGACHE 2 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

CH MALGACHE 2: 3 buts 3 points / STADE BRIENNOIS 2: 0 but (- 1 point)

PORTE au débit du STADE BRIENNOIS 2 pour premier FORFAIT : 23,00€

50402.1 – D3 C – CHAOURCE 1 / ST PARRS TERTRES 2

Non utilisation de la F.M.I.

La commission,

Après étude du motif de non utilisation de la FMI

Sanctionne le club de CHAOURCE 1 d'une amende de 100,00 € conformément à l'article 139bis du Règlement F.M.I et de l'article 25.1.4 des RP LGEF

50404.1 – D3 C – BAR LUSIADAS 1 / BEUREY 1

Non utilisation de la F.M.I.

La commission,

Après étude du motif de non utilisation de la FMI

Sanctionne le club de BEUREY 1 d'une amende de 100,00 € conformément à l'article 139bis du Règlement F.M.I et de l'article 25.1.4 des RP LGEF

50407.1 – D3 C – RICEYS SPORT 2 / ST GERMAIN AMICALE 1

Absence constatée de l'équipe de RICEYS SPORT 2, 15 minutes après l'heure prévue pour le début de la rencontre.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de RICEYS SPORT 2 pour en attribuer le gain à l'équipe de ST GERMAIN AMICALE 1 et ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

RICEYS SPORT 2: 0 but (- 1 point) / ST GERMAIN AMICALE 1: 3 buts 3 points

PORTE au débit de RICEYS SPORT 2 pour premier FORFAIT : 23,00 €

- **TIRAGE AU SORT DU 2^{ème} TOUR COUPE DE L'AUBE (district) et 8^{ème} de finale CHALLENGE DISTRICT.**

VOIR CI-DESSOUS

DISTRICT AUBE

Rencontres non jouées par poule

Coupe Auba/Vw Jeannin Auto / Phase 1				Poule Unique		13
Dimanche 28/10/2018						
J2	21021003	51112.1	500037 Mery Seine 1	- 502001 U.S. Dienvilloise 1	14H	Stade Municipal à MERY SUR SEINE
J2	21021504	51103.1	528307 Romilly Port 1	- 520340 S Parres Tert 1	14H	Stade Bardin Gousserey 2 à ROMILLY SUR SEINE
J2	21021500	51105.1	531055 Creney 1	- 552200 Riceys Sport 1	14H	Stade Municipal à CRENEY PRES TROYES
Dimanche 18/11/2018						
J2	21021503	51102.1	502588 Stade Briennois 1	- 527072 Trainel 1	14H	Stade Municipal à BRIENNE LE CHATEAU
J2	21021002	51111.1	502720 J.S. Vaudoise 1	- 520832 Trois Valles 1	14H	Stade Municipal à ST PARRES LES VAUDES
J2	21021500	51108.1	523085 Anglure 1	- 503800 A.S. Chartreux 1	14H	Stade Charles Marcilly à ANGLURE
J2	21021501	51100.1	535720 Vaudes Animation 1	- 544878 F.C. Vallant Fontain 1	14H	Stade Pierre Et Rene Collot 1 à VAUDES
J2	21021000	51100.1	530028 Vosnon/St Mards 1	- 550802 Marigny St Martin 1	14H	Stade Municipal à ST MARDS EN OTHE
J2	21021001	51110.1	540553 Lusigny Et 1	- 553883 F.C. Charmont 1	14H	Stade Municipal 1 à LUSIGNY SUR BARSE
J2	21021502	51101.1	544102 Origny U.S. 1	- 544201 Bar/Lusidas 1	14H	Stade Municipal à ORIGNY LE SEC
J2	21021508	51107.1	545073 A. L'Etoile Chapelai 1	- 500528 F.C. Ervy 1	14H30	Complexe Sportif Lucien Pinet 1 à LA CHAPELLE ST LUC
J2	21021507	51100.1	551170 S.C. De Savieres 1	- 551741 Pays Orient C. S.Ent 1	14H	Stade Municipal à SAVIERES
J2	21021004	51113.1	552020 St Germain Amicale 1	- 544021 Am. Bagneux Clecles 1	14H	Stade Municipal à ST GERMAIN
J2	21021505	51104.1	552028 Bel.Villechetif Bour 1	- 551301 Celles/Essoyes 1	14H	Stade Léon Cuisin 1 à VILLECHETIF
J2	21021000	51115.1	554140 A.C. Torvilliers 1	- 540378 Ch Sarraïl As 1	14H	Complexe Sportif Henri Terre 3 à ROSIERES PRES TROYES
J2	21021005	51114.1	580080 Fc Chesterfield 1	- 520700 Nogent / Port 1	14H	Complexe Sportif De Foicy 3 à ST PARRES AUX TERTRES

DISTRICT AUBE

Rencontres non jouées par poule

Chall. Du Dist./Axeo Services / Phase 1				Poule Unique		15
Dimanche 18/11/2018						
J2	21021821	51117.1	511301 Chaource 1	- 537580 Bucey F.C. 1	14H	Stade Rene Prut à CHAOURCE
J2	21021822	51118.1	520502 Beurey 1	- 514380 Plancy 1	14H	Stade Municipal à BEUREY
J2	21021823	51110.1	530040 Droupt S Basl 1	- 550872 Fresnoy Clercy 1	14H	Stade Communal à DROUPT ST BASLE
J2	21021820	51122.1	551400 Nogentaise Usen 1	- 525702 Baroville/Fon 1	14H	Stade De L' Agora à NOGENT SUR SEINE
J2	21021825	51121.1	552370 Olym Chapelain 1	- 580002 Aube Sud Loisirs O. 1	14H	Complexe Sportif Lucien Pinet 3 à LA CHAPELLE ST LUC
Dimanche 20/01/2019						
J2	21021820	51110.1	552020 St Germain Amicale 1	- 535720 Vaudes Animation 1	14H	Stade Municipal à ST GERMAIN
J2	21021824	51120.1	553883 F.C. Charmont 1	- 581007 F.C Barberey 1	14H	Stade Municipal à CHARMONT SOUS BARBUISE
J2	21021827	51123.1	500528 F.C. Ervy 1	- 540400 Virey/Bar As 1	14H	Stade Municipal à ERVY LE CHATEL

Appel

Les décisions de la Commission Sportive peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2).

Prochaine réunion : mardi 9 octobre 2018 à 17h.

Le Président de séance Michel MARCILLY

Le Secrétaire Administratif P. REYMOND.